

la charte des droits et libertés fondamentales, l'égalité linguistique et d'autres éléments contenus dans ce même document.

Les gens qui sont le plus dérangés, ce sont peut-être les provinces qui devront réagir parce que les citoyens auront eu davantage de droits et que, face à ces droits nouveaux que les citoyens auront, ceux-ci devront aménager davantage leurs structures afin de permettre plus de liberté dans le pays. Et lorsqu'on dit que ce projet ne respecte pas l'esprit fédératif, c'est faux, parce qu'à la Chambre, nous représentons la même population.

● (1500)

Ce sont les mêmes gens qui ont voté pour nous, ces mêmes gens qui ont voté aussi pour leurs députés ou pour leurs premiers ministres provinciaux. Nous représentons les mêmes personnes, mais nous avons des devoirs différents, ceux de faire respecter des droits et libertés d'un bout à l'autre du pays. Si les premiers ministres des provinces avaient été d'accord sur la philosophie contenue dans ce projet de résolution, s'ils avaient été d'accord pour élargir leur vision d'un Canada libre et égal, nous aurions pu avec un moyen idéal atteindre évidemment à cette forme d'unanimité qui nous aurait permis de passer peut-être de façon un peu plus heureuse cette résolution. Mais nous n'avons pas pu le faire parce que des esprits plus étroits qu'ouverts nous ont obligés d'agir par l'entremise du gouvernement central, et c'est malheureux. Mais le temps était venu pour qu'un homme assume le leadership et confirme une fois pour toutes qu'il était grand temps de prendre les moyens légitimes de saisir le Parlement fédéral et de ramener chez nous cette chose qui nous appartient.

Les gens de ma génération exigent des changements. Ils veulent véritablement se tourner vers l'avenir, et le défi des années 2,000 nous est prioritaire. Nous ne voulons plus nous asseoir sur le passé et commencer à faire le procès de ce qui aurait pu être fait, ce qui aurait dû être fait. Nous voulons résolument nous tourner, et avec des gens de bonne volonté et de bonne foi oublier les querelles qui nous ont, espérons-le, séparés momentanément, pour avoir une vision très généreuse de l'avenir. Et pour ceux qui s'en viennent, parce que le rôle du Parlement, le rôle de l'état, c'est trois fonctions essentielles: défendre la liberté des citoyens, leur permettre la plus grande sécurité et leur donner la prospérité. Ce sont les trois éléments mêmes qui constituent les fondements d'un État, que ce soit un État central, un État provincial et même un gouvernement municipal. Ce que nous voulons, c'est dépasser le moment présent pour se projeter dans cet avenir, pour être réellement un des pays les plus généreux sur le plan des libertés et un des pays qui va croître dans l'harmonie.

Le débat actuel, son grand risque, si les députés n'assument pas leurs responsabilités, c'est de diviser davantage le pays en permettant un débat prolongé et en permettant surtout un débat stérile et en s'invectivant de part et d'autre. La proposition a été déposée devant le Parlement. Nous avons à la discuter au niveau des principes pour un certain temps. Espérons que la semaine prochaine nous serons en mesure d'aller devant le comité. Chacun pourra faire valoir son point de vue et, à ce moment-là, nous pourrions voir dans quelle mesure il y a encore possibilité d'améliorer ce document. Encore une fois, je le répète, ce n'est pas un document parfait. Que celui qui possède un document parfait dans ses goussets le dépose! Il est grand temps.

La constitution

Nous devons travailler avec ce qui est humainement possible, et nous devons surtout asseoir notre volonté d'un changement sur la bonne foi et sur les générations à venir, plutôt que de toujours viser le court terme et prendre ce qui est actuellement un fait comme étant des choses qui ne pourront pas changer.

La proposition actuelle contient même une formule d'amendement qui est, à mon sens, très flexible. Elle avait été adoptée à Victoria. Pendant les deux prochaines années nous ne pourrions absolument rien changer sans obtenir l'adhésion complète de l'ensemble des premiers ministres. Pour le Québec il s'agit d'envoyer une nouvelle équipe gouvernementale discuter en leur nom le renouvellement du fédéralisme. L'ensemble de tout le partage des pouvoirs est également à étudier. Les premiers ministres, qui sont de bonne foi et qui veulent véritablement travailler à forger de nouveaux moyens pour doter leurs provinces et l'ensemble du Canada d'instruments forts, d'instruments économiques puissants, pourront le faire au cours de ces deux prochaines années.

Si à l'intérieur même du projet de résolution il y a des choses qui ne font pas l'affaire de certains premiers ministres, ils pourront discuter encore entre eux, proposer un projet d'amendement qui permettra de reprendre certains éléments contenus à l'intérieur de la proposition constitutionnelle, et tout sera possible. Mais il y a une chose qui est claire, c'est que le document sera canadien et qu'il aura été notre propriété, alors qu'actuellement nous devons aller quémander ailleurs des choses qui font la fierté d'un pays. Et je rappellerais à l'équipe d'en face que le tribunal de l'histoire sera peut-être extrêmement sévère à l'endroit de l'attitude qu'elle a prise depuis quelque temps. Qu'on se rappelle le débat sur le drapeau, qu'on se rappelle les heures émouvantes ici dans la Chambre, le plus long débat d'ailleurs de l'histoire de la Chambre, où l'équipe d'en face était littéralement contre pour toutes sortes de raisons, de traditions, de représentations, d'honneur, qu'on se rappelle maintenant, qu'on discute avec les plus jeunes et les plus vieux, et on verra que c'était une erreur que d'avoir une attitude semblable vis-à-vis l'adoption du drapeau. Actuellement, ce drapeau est un signe unificateur de tout le pays. Et personne, actuellement, ne pourrait penser qu'un autre drapeau pourrait nous représenter.

Je rappelle à l'équipe d'en face l'impérieuse nécessité de bien comprendre les dangers de ce débat. J'accepte le fait, je respecte l'idée qu'on puisse être en désaccord sur certains moyens, mais je n'accepte pas que les moyens soient subordonnés à l'ensemble de l'idéal canadien que nous défendons. J'aurais pu parler expressément de la langue. J'aurais pu parler de chacun des droits contenus dans cette charte. Mais je pense que depuis déjà deux semaines, plusieurs de mes collègues, de part et d'autre de la Chambre, l'ont fait. Il serait alors inutile d'y ajouter quoi que ce soit.

Mais il y a peut-être un élément que j'aimerais préciser, c'est que lorsqu'on fait l'histoire de toute notre querelle constitutionnelle, il y a deux points majeurs qui ressortent, deux points très importants. Le problème de ce pays-ci, ce n'est pas un problème de dictature, ce n'est pas un problème de richesse, ce n'est pas un problème de pauvreté, c'est un problème de structure, un problème de partage. L'immense avantage que nous avons eu à travers le temps c'est d'hériter d'un pays peut-être trop grand pour certains esprits. Le grand problème